

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni le 2 Octobre 2009, à 20 h, en Mairie de CLERVAL, sous la présidence de Monsieur Julien BOULANGER, Maire.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Lecture est donnée de l'ordre du jour.

Madame Dominique RIGOULOT est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte, à l'unanimité.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 4 SEPTEMBRE 2009**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de séance du 4 septembre 2009, à l'unanimité.

Monsieur Boulanger remercie Monsieur et Madame GUEZA de leur présence pour la présentation du projet périscolaire et multi-accueil.

## **BUDGETS COMMUNE, ASSAINISSEMENT : AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas de Budget Supplémentaire 2009 et présente les ajustements budgétaires nécessaires de Budget Principal et du Budget assainissement.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité les 2 ajustements.

L'étude du Budget Principal 2010 sera présentée à la prochaine réunion.

## **ACCEPTATION AVANT-PROJET DU PERISCOLAIRE ET MULTI-ACCUEIL**

Monsieur le Maire donne parole à Monsieur GUEZA, Maître d'œuvre de l'opération.

Monsieur GHEZA présente l'Avant-projet Détaillé : l'ensemble des plans, la nature des matériaux, la partie fonctionnelle, la réponse des exigences environnementales du Programme ainsi que le coût prévisionnel des travaux.

L'avant-projet Détaillé du 28 septembre 2009 est chiffré à 1 230 249,63 euros HT.

5 options sont proposées par la Maîtrise d'œuvre :

➤ OP2 - Plafonds en dalles acoustiques Texaa 1200 x 1300 (13 x 355 € HT)	4 615,00 €
➤ OP3 – Protection de murs par habillage vertical en pin 3 plis perforé livré fini y compris laine acoustique et voile noir dans SAS multi-accueil, salle d'activités	12 312,00 €
➤ OP6 – test d'étanchéité à l'air	4 500,00 €
➤ VAR4 – remplacement du sol linoléum par du caoutchouc	4 390,00 €
➤ VAR6 – modification du traitement des aménagements des surfaces extérieures par des pavés, etc (variante refusée)	
TOTAL HT	25 817,00 €

Le coût des travaux estimé de l'Avant-projet Définitif d'un montant de 1 230 249,63 € HT augmente ainsi le budget prévisionnel des travaux alloué par le Maître d'ouvrage d'un montant de 980 000 € de 250 249 € HT.

La Maîtrise d'œuvre justifie cette augmentation par :

➤ Coût des fondations spéciales par colonnes ballastées suite rapport GEOTEC du 23/09/09	85 000,00 € HT
➤ Surcoût du lot aménagement extérieur / VRD	85 019,63 € HT

- + 200 M2 de parking pour mise en conformité avec la surface demandé dans le POS
- + 275 M2 de parvis, dépose minute et traitement des abords : extension des limites de prestations pour sécurisation de l'ensemble maternelle et périscolaire, cheminements pour accès aux équipements proches existants et réserve foncière. (tableau des surfaces ADP/DPC).

- Prise en compte de mobilier intégré : placards, étagères, plan de travail, en plus de celui prévu dans programme 53 530,00 € HT
- Modification des aménagements intérieurs : coin cuisine pédagogique, douche, aménagement de la salle de temps calme. 18 000,00 € HT
- Augmentation légère de la surface utile / programme : 5M2 8 700,00 € HT

Madame et Monsieur GUEZA quittent la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 5 voix contre :

- Décide d'inclure les options et variantes dans le budget des travaux pour un montant de 25 817,00 € HT
- Approuve l'Avant-projet Détaillé (APD) pour la construction d'un accueil périscolaire et d'un multi-accueil, route de Soye par le Cabinet d'Architecture Thierry GHEZA pour un montant total de travaux hors taxes de 1 256 066,63 € HT soit 1 502 255,69 € TTC
- Autorise ces travaux
- Approuve le projet de financement ci-dessous :

Poste de dépenses	Région Contrat Pays	C.A.F	Europe Feader Mesure 321	Auto Financement	TOTAUX T.T.C
Construction accueil périscolaire et multi-accueil	70 000 €	709 089	200 000	793 633 €	1 772 722 €
Mobilier		23 411		32 589	56 000 €
TOTAUX		732 500		826 222	1 828 722 €

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions citées

### **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET MULTI-ACCUEIL : MARCHE DE CONTROLE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y été procédé à un appel d'offres pour assurer la mission du Contrôle Technique.

4 sociétés ont répondu à cet appel d'offres, à savoir :

- DEKRA CONSTRUCTION, 5 rue de Chatillon, 25048 BESANÇON Cedex
- APAVE, 2 Chemin Palente, 25000 BESANÇON
- VÉRITAS, 21 rue Alain Savary, 25000 BESANÇON
- SOCOTEC, 4 rue du Colonel Maurin, 25000 BESANÇON

Les 4 sociétés présentent des missions conformes à la construction.

Les prestations sont décomposées comme suit :

- DEKRA CONSTRUCTION : 6 420 € HT pour 94 heures (68 € HT/h moyen)
- APAVE : 7 905 € HT pour 107 heures (74 € HT/h moyen)
- VÉRITAS : 10 500 € HT + 500 € HT mission Att HAND (pas de décomposition horaire)
- SOCOTEC : 6 995 € HT + 350 € HT mission HANDCO pour 92 heures (80 € HT/h moyen)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 10 voix pour, 5 abstentions :

- retient l'offre de la société DEKRA CONSTRUCTION pour un montant de 6 420 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier

## **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET MULTI-ACCUEIL : MARCHÉ DE COORDINATION ET SÉCURITÉ, PROTECTION DE LA SANTÉ**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été procédé à un appel d'offres pour assurer la mission de Coordination, Sécurité et Protection de la Santé.

3 sociétés ont répondu à cet appel d'offres, à savoir :

- DEKRA CONSTRUCTION, 5 rue de Chatillon 25048 BESANÇON Cedex
- VÉRITAS, 21 rue Alain Savary, 25000 BESANÇON
- DPExpertise, 39 Grand'rue, 25110 PONT LES MOULINS

Les prestations sont décomposées comme suit :

Analyse des coûts	SOCIÉTÉS CONSULTÉES		
	DEKRA	DPExpertise	VERITAS
Offre totale HT	2610,00 €	2393,00 €	3420,00 €
Total des heures affectées à la mission	87	78	69,3
Taux horaire	30 €	30,68 €	49,35 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 10 voix pour, 5 abstentions :

- Retient l'offre de la société DPExpertise pour un montant de 2393 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au dossier.

## **INSTALLATION D'UN MÂT DE MESURE ANÉMOMÉTRIQUE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la société E.on Energies Renouvelables basée à Paris, souhaiterait, dans le cadre de l'étude de faisabilité d'un projet éolien sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Clerval au niveau du lieu-dit « Bois de la Côte » sur la parcelle cadastrée E3-378.

Monsieur BOULANGER proposera au Conseil Municipal de se prononcer sur la ZDE (Zone de développement Écologique) après avoir donné à chacun une synthèse de l'étude.

## **ACQUISITION H.L.M : ANCIENNE GENDARMERIE, PRÊT PLUS FONCIER et PLAI FONCIER**

Habitat 25 sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la modification de la durée des emprunts pour l'achat de l'ancienne gendarmerie, 4 rue des Hussards dont la commune de Clerval s'est portée cautionnaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

## **RUE DELACOUR : AMÉLIORATION ASSAINISSEMENT PROGRAMME N°15**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'il y a lieu de reprendre les réseaux eaux pluviales et eaux usées, de la rue Delacour, pour un montant de 31 863,59 euros HT, soit 38 108,85 euros TTC.

3 entreprises ont été consultées :

- PELLIGRINI : 31 863,59 € HT
- CLIMENT : 35 092,08 € HT
- DODIVERS : 35 163,19 € HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal avec 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, choisit l'entreprise DODIVERS.

## **COUPES DE BOIS : ASSIETTE ET DÉSIGNATION DE L'EXERCICE 2010**

Sur proposition de l'O.N.F et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en vente aux adjudications générales 2010 :

COUPES FEUILLUES : vente de futaies affouagères :

Parcelle : 46 I et A, 31, 32, 21.

Diamètre minimum par essence à l'initiative de l'O.N.F.

Découpes dites « standard » :

- chêne et hêtre : découpe à 30 cm
- autres feuillus : découpe à 25 cm.

### **PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ : VOIRIE ET AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, oblige la commune à faire établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Ce plan a pour objet de planifier les équipements et les aménagements permettant d'assurer la continuité de la chaîne de déplacement sur la voirie et les espaces publics.

Ce plan doit obligatoirement être réalisé avant le 23 décembre 2009.

Ce plan d'accessibilité a fait l'objet d'une consultation des bureaux d'études suivants dont voici les propositions :

- DEKRA Construction, 5 rue de Chatillon, 25048 Besançon cedex, pas de proposition
- SOCOTEC, 4 rue du Colonel Maurin, 25000 Besançon,  
3 725 euros HT soit 4 455,10 euros HT (plus une vacation post étude de 750 euros HT)
- APAVE, 2 chemin Palente, 25000 Besançon, pas de propositions
- Bureau VÉRITAS, 21 rue Alain Savary, 25000 Besançon, pas de proposition
- EACT, 24 rue Docteur Damotte, 25110 Baume les Dames,  
12 659,73 euros HT soit 15 141,04 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient le bureau d'Étude SOCOTEC pour un montant de 4 475,00 euros HT
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis proposé et toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **TAUX DES 4 TAXES COMMUNALES DIRECTES LOCALES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que le taux des 4 taxes communales directes locales 2010 devrait être voté lors d'un prochain Conseil Municipal une fois le taux communautaire fixé. Afin que la commune puisse respecter ses engagements pour que l'administré ne subisse aucune hausse.

### **GYMNASE : CONTROLE ANNUEL DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET MUR D'ESCALADE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait souhaitable de passer un contrat annuel de maintenance et de contrôle des équipements sportifs et du mur artificiel d'escalade de gymnase avec la société ESPACE VERTICAL, 106 rue Artistide Briand, 90300 Offemond, fournisseur du matériel.

Le devis établi par ESPACE VERTICAL précise que la prestation sera facturée 580,00 euros HT par année.

Ce montant fera l'objet d'une révision annuelle basée sur l'indice INSEE des prix à la consommation.

Le présent contrat prendra effet au 15 octobre 2009 pour une période de 3 ans.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

### **ÉGLISE : CONTRAT ENTRETIEN AVEC ENTREPRISE PRÊTRE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait souhaitable de passer un contrat d'entretien pour les cloches et l'horloge de l'église.

L'entreprise (spécialisée dans ce genre de matériel) SA PRÊTRE et FILS de 25620 MAMIROLLE nous propose un contrat d'entretien avec assistance technique.

Celui-ci serait valable 3 ans renouvelable pour la même période par tacite reconduction pour une redevance annuelle de 180 euros HT révisable selon l'indice annuelle ICHTTSI (indice coût de la maison d'œuvre).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition de l'entreprise PRÊTRE
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

### **REPAS DES AINÉS 2009 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SANTOCHE**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à l'unanimité à émettre le titre de recette pour la participation de la commune de Santoche concernant le repas des Aînés 2009, suivant le calcul ci-dessous :

Participation de Santoche 2009 :

(( 3 820,45 euros de réponses totales – 60,00 euros de participation des conjoints de moins de 67 ans) / 110 repas au total) x 3 repas de Santoche = 102,56 euros

### **CTJ : PARTICIPATION FSE POUR L'ACHAT D'UN BABY-FOOT**

Dans le cadre des animations du Contrat Territorial Jeunesse (CTJ), un baby-foot est mis à disposition des élèves du collège Louis Bonnemaille. Le FSE propose une participation financière de 431,75 € pour cette dépense s'élevant à 570,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant

### **CTJ : PARTICIPATION AU CAMP PRÉ-ADOS 2009**

Dans le cadre des animations du Contrat Territorial Jeunesse (CTJ), il y a lieu de rembourser 1 500,00 € à Familles Rurales de Clerval, organisateur du camp pré-ados 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme.

### **AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DE LA VOIRIE**

Le Maire indique que l'ajout d'une tâche supplémentaire au marché de maîtrise d'œuvre, passé avec le Cabinet ANDRÉ, concerne la réfection de voirie de la Porte de Chaux nécessite la passation d'un Avenant n°1.

Cette tâche supplémentaire correspond à une mission de maîtrise pour la réfection des abords du château.

Le coût estimatif des travaux supplémentaires étant de 120 000 euros HT avec un taux de maîtrise d'œuvre de 5,46 % (taux du marché de maîtrise d'œuvre initial) le montant de l'avenant à passer avec le Cabinet ANDRÉ s'élève donc à 6 550 euros HT (7 833,80 euros TTC).

Le montant total du Marché est ainsi porté de 16 400,00 euros HT (19 614,40 euros TTC) à 22 950,00 euros HT (27 448,20 euros TTC) soit une plus-value du montant de la masse initiale d'environ 25,5 %.

Le Conseil, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'Avenant n° 1 au montant indiqué ci-dessus et l'autorise à signer ce document.

### **SAISON CULTURELLE DÉPARTEMENTALE 2009/2010**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- qu'il y a lieu de passer une convention avec le Département dans le cadre de son programme « DOUBS 2010 » pour la durée de la saison culturelle départementale
- qu'il convient de signer les contrats de cession du droit d'exploitation des spectacles qui se dérouleront pendant toute la saison selon le calendrier proposé par le Département
- qu'il y a lieu d'accepter les subventions du Conseil Général relatives à ces contrats

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

### **DÉCISION N° 160**

Mutuelle Nationale Territoriale : assurance maintien de salaire avenant au 01/01/2010

### **INFORMATIONS**

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel d'offres à été lancé pour la collecte des ordures ménagères par la Communauté de Commune du Pays de Clerval. Deux entreprises ont répondu à cet appel d'offres :

- la société SITA
- SICTOM de Baume-les-Dames

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de celles-ci et demande à chaque conseiller de se prononcer sur un choix.

L'option retenue par le Conseil Municipal, sera le choix du tri sélectif.

- Madame GUYON signale qu'un de ses voisins rue Léonel de Moustier, aimerait que la vitesse soit ralentie dans cette rue.
- Monsieur HUMBLLOT annonce que la Fromagerie a racheté la Centrale laitière de Belfort, 160 producteurs en plus. Quel sera l'impact des effluents sur la qualité de l'eau du Doubs.
- **Date du prochain conseil municipal** : mercredi 28 octobre 2009, 20 heures

Le Maire, Julien BOULANGER

**Visa des Membres du Conseil Municipal lors de la prochaine séance :**

<b>M. BOULANGER Julien</b>	<b>Mme CARLIN Évelyne</b>	<b>M. FOURNIER Fabrice</b>	<b>M. GARNIER Georges</b>
<b>Mme GOGUEY Jeanine</b>	<b>Mme GUYON Corinne</b>	<b>M. HOUG Claude</b>	<b>M.HUMBLLOT Claude</b>
	Excusé, procuration à <b>Georges GARNIER.</b>		
<b>M. LOMBARDET Raphaël</b>	<b>M. MARQUIS Michel</b>	<b>M. MOREL Jean-Louis</b>	<b>M. NICOLIER Stéphane</b>
<b>Mr PUJOL Michel</b>	<b>Mme RABOLIN Christelle</b>	<b>Mme RIGOULOT Dominique</b>	
<b>Excusé, procuration à Julien BOULANGER, Maire.</b>			